



## **Le projet de CSC de Total dans les Pyrénées-Atlantiques**

Le projet de Total dans les Pyrénées-Atlantiques consiste à capturer du CO<sub>2</sub> émis sur le complexe gazier et chimique de Lacq, à le transporter par pipe-line sur 30 km et à l'injecter à -4000 mètres dans une poche de gaz en fin d'exploitation, sur les coteaux de Jurançon.

L'association des riverains "Coteaux de Jurançon Environnement" a été créée en janvier 2008, pour lutter contre les risques liés à ce projet. Elle rassemble aujourd'hui 140 adhérents. Une première réunion de la CLIS mise en place par le préfet a eu lieu le 3 juin. C'est la première fois que l'Etat décide de réunir une CLIS avant que le projet ne se réalise. Lors de cette réunion, Total a présenté son projet et le BRGM son rapport sur l'expertise de sûreté du projet.

La SEPANSO et FNE soutiennent cette association pour plusieurs raisons.

### **Les risques liés au projet**

La zone de Rousse est peuplée et très fréquentée le week-end, et un risque léthal existe bien (évalué sur une zone de 15 à 20 m autour du puits et du pipe). Personne n'exclut la possibilité de fuites, massives ou chroniques. Le rapport du BRGM indique bien : "en l'état actuel des connaissances, impossible de proposer une évaluation quantitative des débits de fuites". Le BRGM reproche d'ailleurs à Total de n'avoir pas étudié "le scénario de fuite par puits abandonné" et de n'avoir pas prévu un "plan de protection des populations et de l'environnement".

La zone est sismique, le puits est de type "éruptif". Le rapport du BRGM demande des études complémentaires sur "la réactivation des failles", la présence "d'aquifères sus-jacents", la "diffusion de l'eau acidifiée".

### **L'absence d'utilité collective du projet**

La technique du CSC ne sera pas opérationnelle assez tôt pour permettre des réductions significatives d'émissions (selon Greenpeace, les 11 projets qui pourraient être mis en œuvre en 2015-2020 permettraient d'éviter seulement 0,06 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>).

Comme d'habitude, les populations locales subissent les risques, à très long terme, et les nuisances (bruit, atteinte économique à l'image du vignoble de Jurançon, risques pour les nappes d'eau qui pourraient être utiles dans l'avenir), alors que Total engrangera les bénéfices supplémentaires (additionnels aux 15 milliards d'euros dégagés chaque année par le n° 1 du CAC 40) liés à la vente du brevet, des permis d'émission ainsi obtenus, et au "verdissement" de son image.

Surtout, la technique juridique basée sur le Code minier prévoit que c'est l'Etat qui, sur fonds publics, prendra en charge la surveillance, la maintenance et les interventions en cas de problème sur le puits, lorsque les injections auront cessé.

### **La technique de passage en force**

Certes, l'Etat a semblé jouer dans un premier temps la carte de la transparence avec la CLIS. Mais le fonctionnement de cette CLIS s'est avéré caricatural : aucun temps n'était



prévu pour les questions, on était sommé d'écouter gentiment Total, le BRGM et la CCI ! L'Etat français souhaite aller vite pour faire le jeu de Total, en évitant un débat public national, en organisant une enquête publique en juillet (pendant les vacances !), et en court-circuitant l'Union européenne qui prépare une directive sur la CSC.

Les associations estiment au contraire que rien ne presse, que des études réellement indépendantes doivent être menées (le BRGM "vend" ses services sur la CSC, avec Total, par le biais de la société Géogreen) et qu'il faut débattre au niveau national de l'utilité réelle, des risques à long et très long terme de la technique, et surtout du cadre juridique et financier qui consiste, comme d'habitude, à privatiser les profits dans la poche d'un géant financier, et à faire peser les risques et les coûts sur la collectivité.

Marie-Laure Lambert  
SEPANSO  
FNE